

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2025

ACCORDER LE VERSEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES DÈS LE PREMIER
ENFANT - (N° 1473)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. Vermorel-Marques

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Les dispositions du présent article entrent en vigueur avant le 13 mai 2027. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose un report de l'application de la mesure pour permettre une évaluation préalable de son impact budgétaire et social. Ce délai permettrait également d'étudier des alternatives de financement plus équilibrées, notamment dans le contexte budgétaire actuel.